



**Demandez une brochure gratuite
sur la planification
des donations**

La brochure *La santé pour héritage* de la Fondation du CUSM contient des renseignements sur les nombreuses façons dont vous pouvez appuyer la recherche vitale, les soins aux patients et les programmes d'enseignement du Centre universitaire de santé McGill, tout en vous assurant qu'on veille bien sur votre famille et votre succession. Pour obtenir ce livret, composez le (514) 931-5656 ou écrivez à l'adresse suivante :
Fondation du CUSM
2155, rue Guy, bureau 900
Montréal (Québec) H3H 2R9

Planifier un don est une publication de la
Fondation du Centre universitaire
de santé McGill.

Comité de rédaction

Président : John Archer
Alexander Gross
David H. Laidley
Zygmunt Marcinski
Véronique Monet
Robin C. Morton
Marilyn Piccini Roy
William Stavert
Lorne Steinberg
Michael D. Vineberg
Gavin Wyllie

*Pour toute information ou pour faire un don,
veuillez communiquer avec*
Yuri Mytko, Agent de dons planifiés

2155, rue Guy, bureau 900
Montréal (Québec) H3H 2R9
(514) 931-5656
www.muhcfoundation.com

Automne 2007

Numéro de permis d'envoi postal : 40040193

Planification de fin d'année : Philanthropie et épargne fiscale vont de pair

Avec la fin de l'année qui approche, certains d'entre nous s'interrogent sur la meilleure façon de soutenir les œuvres de charité auxquelles ils sont attachés tout en procédant à une planification financière prudente. Voici quelques conseils qui pourraient vous aider à comprendre comment un don planifié à la Fondation du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) peut devenir une contribution importante à la santé de notre collectivité et alléger votre fardeau fiscal de fin d'année.

Une bonne planification signifie une économie d'impôt

Pour plusieurs d'entre nous, les Fêtes sont une saison mouvementée et la planification financière peut sembler la moins urgente de nos priorités. Pour mettre à profit les avantages fiscaux d'un don de charité, il est important que vous commenciez tôt et preniez le temps de discuter avec votre conseiller financier de la stratégie de don qui vous convienne le mieux. À la Fondation du Centre universitaire de santé McGill, nos experts en dons planifiés sont là pour vous aider à démarrer avant que la fin de l'année.

Dons en espèces : simple et judicieux en terme fiscal

Faire un don immédiat à la Fondation du CUSM est le moyen le plus direct pour réduire votre fardeau fiscal et d'appuyer les meilleurs soins pour la vie. Les donateurs canadiens ont droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable de 15,5 %. Au Québec, la nouvelle disposition fiscale prévoit un crédit d'impôt de 20 % pour les premiers 200 \$ donnés à un organisme de charité enregistré et à un crédit d'impôt de 24 % pour tous les dons supérieurs à cette somme. Les dons peuvent maintenant représenter jusqu'à 75 % du revenu net d'un contribuable. Ce nouveau plafond est destiné à encourager les dons plus importants.



(suite à la page 2)

Planification (suite de la page 1)

Dons de valeurs mobilières : plus intéressants que jamais

Grâce aux changements apportés aux législations fiscales fédérale et provinciale au cours de l'année écoulée, les dons de titres inscrits à la bourse sont maintenant exempts d'impôt sur les gains en capital. En d'autres mots, votre don de valeurs mobilières offre une double économie fiscale. Premièrement, vous évitez le taux d'inclusion des gains en capital de 50 % auquel les actions à valeur accrue sont normalement soumises. Deuxièmement, vous recevez une déduction d'impôt sur le don à un organisme de charité représentant la pleine valeur marchande des actions au moment du don. Pour tirer profit de cette exemption, il est nécessaire de donner directement les actions : si vous les vendez et en donnez le produit, vous devrez quand même payer l'impôt sur les gains en capital.

Dons d'assurance-vie : l'assurance d'un don qui profite

Un don d'assurance-vie peut fournir une importante déduction fiscale de fin d'année et vous donner la chance de faire au fil du temps un plus gros don que vous auriez pu si vous aviez fait un don unique. Vous pouvez acheter une nouvelle police et en faire don à la Fondation du Centre universitaire de santé McGill ou vous pouvez céder par écrit une police dont vous n'avez plus besoin. Pour bénéficier de votre déduction d'impôt, désignez simplement la Fondation à la fois comme propriétaire et bénéficiaire de la police d'assurance-vie. Pour plus de détails sur cette stratégie intéressante, communiquez avec nous ou parlez-en à votre agent d'assurance.

Donner des actions de BCE épargne argent et maux de tête face à la menace de privatisation

Plusieurs d'entre vous sont au courant, la privatisation de BCE (Bell Canada Enterprises) inc., l'entreprise dont le titre est détenu par le plus grand nombre de Canadiens, ne fait presque plus aucun doute. Pour des milliers de particuliers détenant des actions de BCE, cela signifie qu'ils devront disposer de leurs actions. Ces transactions seront assujetties à l'impôt sur les gains en capital. Celui-ci est calculé sur la différence entre la valeur originale de leurs actions et le prix final lors de la privatisation. Comme les actions de BCE ont fait un bond de 42 pour cent avec les nouvelles de la vente, cela pourrait se traduire par un fardeau fiscal important pour de nombreux investisseurs au moment de faire leur déclaration d'impôt pour l'année 2009. Certains d'entre eux pourraient même voir leur revenu net atteindre un niveau qui leur ferait perdre certains ou la totalité de leur régime de sécurité de vieillesse.

Outre le fardeau fiscal, les actionnaires de BCE devront prouver la valeur de leurs actions au moment où ils les ont achetées. Ceci n'est pas une proposition facile, selon John Archer, conseiller en placement chez RBC Dominion Valeurs mobilières et président du Comité des dons planifiés de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. « Déterminer la valeur initiale des actions à des fins fiscales pourrait être un casse-tête pour tout investisseur qui détient depuis longtemps des actions de BCE. La chose se complique pour ceux qui ont réinvesti les dividendes ou qui détiennent les actions sous forme de certificat. Les investisseurs qui ont déplacé ou conservé leurs actions dans des comptes différents feront face à un réel défi. »

Heureusement, vous pouvez éviter tous ces maux de tête et l'impôt sur les gains en capital en donnant directement vos actions de BCE à la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Vous recevrez un reçu officiel pour la pleine valeur des actions, vous esquiverez l'impôt sur les gains en capital et vous vous épargnerez l'obligation de retracer chaque transaction et de prouver la valeur d'achat originale de vos actions.

« C'est une situation gagnant-gagnant, dit M. Gavin Wyllie, conseil légal du Comité des dons planifiés de la Fondation du CUSM. Vous ferez un don qui profitera à des milliers de Montréalais tout en économisant sur vos impôts et en évitant une montagne de paperasse. »

Agissez rapidement, car une fois la vente de BCE inc. conclue, il sera trop tard. Un simple appel à votre courtier disant « Je veux donner mes actions de BCE à la Fondation du Centre universitaire de santé McGill » enclenchera la procédure.

Pour en savoir plus sur le don de vos actions de BCE à la Fondation du Centre universitaire de santé McGill, communiquez avec Yuri Mytko au 514-931-5656 ou par courriel, à yuri.mytko@muhc.mcgill.ca.

Pour d'autres idées de dons de fin d'année, appelez la Fondation au 514-931-5656 ou visitez notre site Web à www.muhcfoundation.com/plannedgiving.

VOUS POUVEZ ÉVITER TOUS CES MAUX DE TÊTE ET L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL EN DONNANT DIRECTEMENT VOS ACTIONS DE BCE À LA FONDATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL